Annexe A – Cadre de conception pour L'Éducation à voix haute 2.0

1. Contexte et synthèse des changements

1.1 Contexte

Dans un monde post-pandémique, le contexte mondial demeure marqué par l'imprévisibilité. Les réductions[1] récentes et prévues de l'aide ont eu un impact négatif sur les priorités en matière de développement humain, notamment l'éducation. Plus que jamais, il est nécessaire de veiller à un financement national à la fois équitable et efficace, tout en s'assurant que l'éducation intègre les considérations climatiques et renforce sa résilience face aux situations d'urgence. Face à la diminution des ressources et à la réduction de l'espace civique, il est indispensable d'instaurer un dialogue politique à la fois fort, inclusif et responsable.

Les objectifs de développement durable (ODD) se rapprochent de leurs cibles de 2030, mais des défis éducatifs importants subsistent. Dans les discussions imminentes sur les objectifs mondiaux de développement pour l'après-2030, la société civile jouera un rôle essentiel dans l'élaboration de priorités politiques capables de répondre aux besoins des personnes mal desservies et marginalisées. Malgré les restrictions croissantes imposées à l'espace civique, la société civile continue de remporter d'importantes victoires grâce à des activités de plaidoyer stratégique, de mobilisation, de recours juridiques et de solidarité internationale. Le rôle de plaidoyer et de redevabilité des partenaires de la société civile est essentiel pour que l'éducation reste une priorité élevée, tout en s'attaquant aux obstacles anciens et nouveaux à une éducation de qualité.

D'abord par le biais du Fonds de la société civile pour l'éducation (FSCE) et actuellement par le biais de L'Éducation à voix haute (EOL), le GPE soutient les infrastructures et les capacités de participation de la société civile au dialogue sur une politique d'éducation inclusive depuis 2009. En juin 2025, le Conseil d'administration du GPE a approuvé l'intégration d'EOL dans le Cadre de mobilisation et d'allocation de financements du GPE 2030 (BOD/2025/06-07), demandant au Secrétariat d'aller de l'avant avec la conception d'EOL 2.0. Conçu et mis en œuvre efficacement, EOL 2.0 renforcera et soutiendra le principe de responsabilité mutuelle du GPE. Il tirera parti de la force des partenariats inclusifs à tous les niveaux afin d'optimiser les ressources, d'élaborer des politiques adaptées au contexte, d'améliorer l'efficacité de la prestation de services et d'accroître l'impact dans le secteur de l'éducation.

[1] *'Aid to Education, time for tough decisions'*, (L'aide à l'éducation à l'heure des décisions difficiles), UNESCO, juin 2025.

Official Use Only

1.2 Synthèse des changements

EOL 2.0 passera d'un rôle de catalyseur de la participation des organisations de la société civile au dialogue politique, au sens général, à un mécanisme du GPE plus fortement axé sur le renforcement des capacités de la société civile à contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des réformes politiques, ainsi qu'à défendre et à accroître la responsabilité pour un financement équitable de l'éducation. Le tableau suivant résume les modifications apportées au programme EOL 2.0.

✅ Ce qui continue	➡️ Ce qui change
Rôle de la société civile en tant qu'acteur majeur du dialogue et des réformes politiques	Intégration avec les objectifs et les opérations de GPE 2030
Priorités des pays et leadership des pays du Sud	Réduction de 3 à 2 composantes (1 nationale et 1 régionale/mondiale)
Place centrale accordée à l'égalité des genres et à l'inclusion sociale (GESI)	Importance accrue accordée au financement, au climat, à la fragilité et à l'inclusion
Financements aux niveaux national, régional et mondial	Changement budgétaire : jusqu'à 90 % de financements nationaux
Renforcement des capacités de divers acteurs de la société civile	Des options de cofinancement plus flexibles
Gestion adaptative et autonomie	Renforcement de la gouvernance et de la coordination au sein du GPE

1.3 Prise en compte de l'évaluation externe

L'évaluation la plus récente du programme a confirmé qu'EOL est un « investissement stratégique et programmatique approprié, qui contribue à la prestation d'une éducation de qualité (et inclusive). Il est pertinent et apporte de la valeur aux activités de plaidoyer et de responsabilité sociale de la société civile[2] ». L'annexe D résume la façon dont les adaptations de la conception répondent aux quatre recommandations relatives à EOL 2.0, à savoir :

[2] Revue du programme Éducation à voix haute, rapport de la Phase 1, 2024.

Official Use Only

1. Le GPE doit clairement positionner EOL 2 comme un catalyseur de sa mission, de sa vision et de sa stratégie, et donc soutenir une société civile indépendante, résiliente, efficace et légitime, en tant que composante à part entière d'un système éducatif fonctionnel tout au long du cycle politique.
2. Le GPE doit élaborer une théorie du changement pour EOL 2 qui explique clairement comment l'engagement de la société civile – tout au long du cycle politique et à tous les niveaux – est censé contribuer à des systèmes éducatifs plus inclusifs, plus équitables et de meilleure qualité.
3. Le GPE doit s'appuyer sur le programme actuel d'EOL et sur les données de la présente revue pour structurer les interventions et le cadre de résultats d'EOL 2 comme des contributions aux facteurs et conditions d'une société civile efficace, résiliente et légitime dans l'espace de l'éducation.
4. Le GPE doit élaborer le mandat de l'agent partenaire pour EOL 2.0 en se basant sur le rôle en vigueur, intégrant l'apprentissage des mécanismes et des approches qui soutiennent la programmation adaptée au contexte et l'autonomie, tout en veillant à la cohérence programmatique.

2.0 Adaptations du cadre de conception

Les sections suivantes mettent en évidence les adaptations proposées de la conception relative à EOL 2.0.

2.1 Principes de conception

Les principes de conception d'EOL, approuvés par le Comité des stratégies et de l'impact en 2018 lors de la conception d'EOL 1.0, ont été mis à jour à la lumière de l'expérience acquise lors de la mise en œuvre et des résultats de l'évaluation. Ces principes guideront la mise en œuvre d'EOL 2.0. Les détails des modifications figurent à l'annexe B.

2.2 Contribution aux objectifs du GPE 2030

Le GPE a actualisé ses objectifs pour la stratégie 2030. Le GPE 2030 souligne la nécessité d'accorder une plus grande attention aux jeunes et aux enseignants en tant que parties prenantes clés de l'éducation. De plus, l'engagement du GPE au niveau des pays par le biais de ses mécanismes de financement devrait inclure ces groupes de manière efficace pour réaliser leur potentiel inexploité en tant qu'acteurs politiques majeurs[3].

[3] Décisions du Conseil du GPE, juin 2025.

Official Use Only

Grâce à l'adaptation et à l'actualisation de sa conception et sa mise en œuvre, l'EOL contribuera aux trois objectifs du GPE 2030.

Objectif du GPE 2030	Contribution d'EOL
1. *Mise en œuvre des réformes prioritaires en matière d'éducation définies par les pays,* intégrant pleinement l'égalité des genres et l'inclusion, les personnes en situation de handicap et les réfugiés, ainsi que les groupes marginalisés, en fonction du contexte national.	EOL fournira des ressources aux groupes civiques, en particulier aux voix marginalisées, pour **promouvoir l'inclusivité, renforcer la transparence et définir, surveiller et piloter activement la mise en œuvre des réformes**.
2. *Mobilisation de financements intérieur et extérieur* pour soutenir et pérenniser les réformes prioritaires.	Les activités de plaidoyer et l'engagement de la société civile sont essentiels pour que le financement de l'éducation ne soit pas seulement augmenté, mais véritablement orienté vers la qualité de l'éducation, l'équité et le renforcement des systèmes. EOL aidera la société civile à plaider et à soutenir des pratiques de financement optimisées et plus transparentes, contribuant à promouvoir une utilisation responsable des fonds publics tant au niveau national qu'international. Le programme permettra aux organisations de la société civile de surveiller et de suivre le volume, l'équité et l'efficacité du financement national en renforçant les mécanismes de responsabilité sociale au niveau local. La société civile sera ainsi dotée des moyens pour **plaider en faveur d'un financement à la fois accru, équitable et efficient**, et **suivre les dépenses aux niveaux local et national** grâce à des mécanismes plus robustes de responsabilité sociale.
3. *Exécution et pérennisation des réformes grâce à des partenariats coordonnés, efficaces, inclusifs et*	EOL renforcera l'engagement des organisations de la société civile et donnera davantage de moyens aux acteurs insuffisamment desservis (enseignants,

Official Use Only

responsables, incluant les parties prenantes clés du système.	jeunes, groupes marginalisés) afin qu'ils puissent jouer un **rôle plus important dans l'élaboration des politiques stratégiques, promouvoir l'équité d'accès et renforcer la mise en place de systèmes éducatifs à la fois résilients et responsables**.

2.3 Théorie du changement

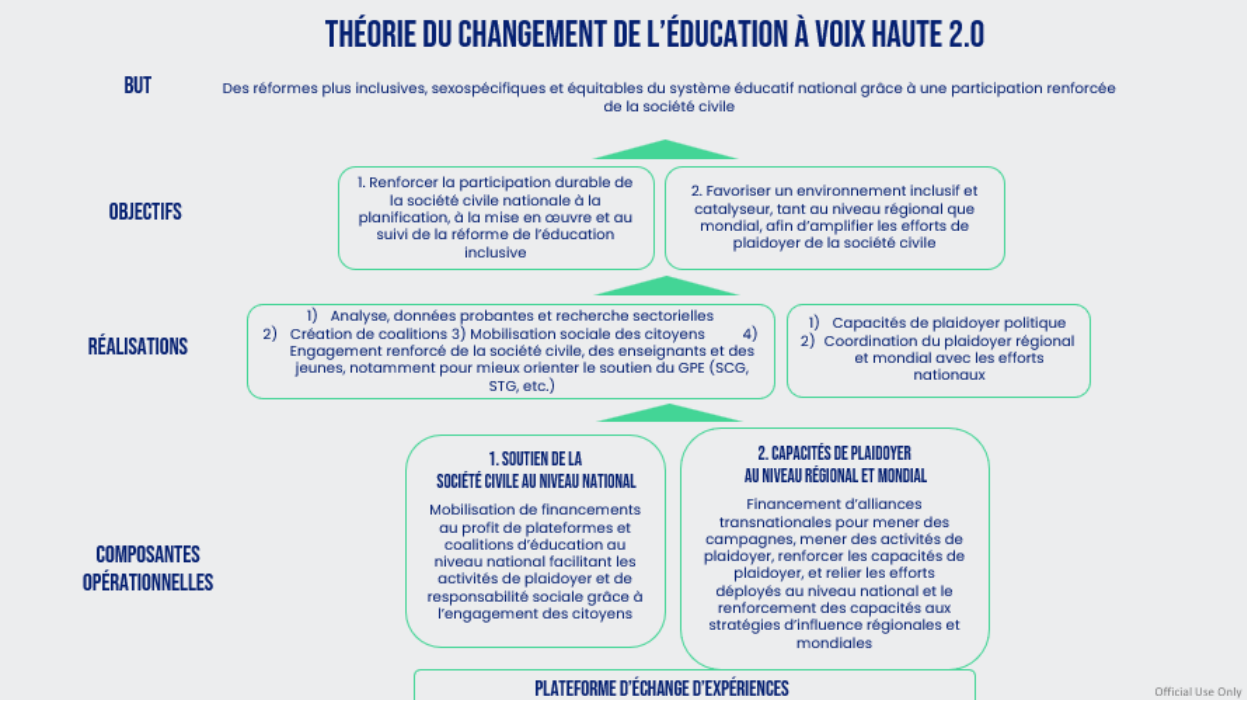


Figure 1 : *Théorie du changement pour EOL 2.0*

Ce cadre propose une théorie du changement rationalisée qui actualise et adapte la théorie originale du changement conformément au GPE 2030, sur la base des évaluations et de l'expérience acquise en matière de mise en œuvre.

Le but du programme EOL 2.0 souligne le rôle majeur que joue la société civile dans la concrétisation d'un changement positif et équitable, contribuant ainsi aux objectifs du GPE 2030.

Le premier objectif de l'EOL 2.0 met en évidence le rôle précieux de la société civile en tant que partenaire de développement clé dans les processus de réforme des politiques éducatives et vise à améliorer la qualité de cet engagement. L'approche du GPE offre plusieurs points d'entrée pour une participation civique efficace dans l'élaboration des politiques éducatives, la supervision et le suivi des réformes. EOL soutient les efforts de la société civile pour accroître

Official Use Only

la légitimité des groupes civiques dans l'élaboration des politiques, renforcer l'action citoyenne et développer une culture d'action collective qui, à son tour, peut être un puissant facteur favorable à la mise en œuvre efficace, responsable et durable des réformes. Il est essentiel d'assurer une participation équitable des groupes marginalisés en fonction des contextes nationaux, car ils sont souvent confrontés à des difficultés pour participer mais détiennent des connaissances précieuses sur les stratégies pertinentes pour lutter contre l'exclusion. EOL continuera également de soutenir la viabilité organisationnelle, programmatique et financière des initiatives nationales de responsabilité sociale.

Le deuxième objectif d'EOL consiste à rassembler des consortiums d'acteurs de la société civile pour collaborer de manière efficace sur des initiatives ou des campagnes transnationales majeures, contribuant à la réalisation du but et des objectifs du GPE, en particulier dans les domaines du financement durable et des synergies intersectorielles. Déjà présent dans EOL 1.0, cet objectif sera mis en œuvre dans le cadre d'EOL 2.0 de manière plus ciblée au titre de la composante opérationnelle pertinente. Cela mettra également l'accent sur l'inclusion des groupes marginalisés en fonction des contextes nationaux et locaux.

Actuellement, EOL compte trois composantes opérationnelles : les deux premières pour les organisations nationales et la troisième pour les organisations ou consortiums régionaux et mondiaux. Dans l'adaptation de la conception pour EOL 2.0, seules deux composantes sont proposées, avec la plupart des ressources allouées aux acteurs nationaux. Chaque composante opérationnelle mettra l'accent sur l'objectif 1 ou l'objectif 2 d'EOL, bien que certaines propositions puissent contribuer à une combinaison des deux objectifs. Une composante de plateforme d'échange d'expériences, issue de la première conception, sera conservée. En effet, cette plateforme a été jugée utile non seulement pour les bénéficiaires, mais également pour les acteurs dans le domaine de l'éducation et de la responsabilité, en tant que bien public mondial. S'agissant de l'échange d'expériences, la collaboration avec le KIX sera renforcée dans le but de réaliser des synergies.

2.4 Réalisations et composantes opérationnelles

Composante 1 – Plaidoyer et responsabilité au niveau des pays. Cette composante accordera la priorité aux coalitions nationales de l'éducation, lesquelles servent de plateformes aux organisations de la société civile qui œuvrent dans le secteur de l'éducation. Ces coalitions se sont renforcées, sont plus inclusives des groupes marginalisés, et se sont consolidées, grâce au soutien pluriannuel durable accordé par le GPE dans 63 pays et territoires. Elles pourront demander un financement au titre d'EOL et bénéficieront d'un soutien accru pour inclure davantage d'organisations de jeunes et d'enseignants. En revanche, dans les pays où il n'existe pas de coalition pour l'éducation opérationnelle, ou dans les nouveaux

Official Use Only

pays partenaires du GPE éligibles aux financements, des consortiums d'organisations nationales pourront demander et bénéficier de financements.

Composante 2 – Plaidoyer et responsabilité aux niveaux régional et mondial. Cette composante vise à fédérer des plateformes, réseaux ou consortiums régionaux/mondiaux de parties prenantes clés (y compris des organisations d'enseignants et de jeunes engagées dans l'action politique aux niveaux national, régional et mondial), ainsi que des acteurs non traditionnels ou des réseaux thématiques issus de différents secteurs (par exemple, financement national, éducation au changement climatique, alimentation scolaire, égalité des genres et inclusion sociale). L'objectif est de favoriser leur collaboration sur des initiatives ou des campagnes mondiales susceptibles de contribuer de manière significative à la réalisation des ambitions du GPE 2030. Les bénéficiaires travailleraient avec les membres, partenaires ou réseaux au niveau des pays qui bénéficieraient d'un appui en matière de capacités et de coordination pour participer utilement au dialogue sur les politiques éducatives au niveau national, ainsi qu'à des activités de plaidoyer aux niveaux régional et mondial. Dans ce domaine, une coordination étroite est envisagée avec les Initiatives d'appui technique afin que la société civile reste pleinement engagée dans les processus de planification et de mise en œuvre. Ce sera l'assurance que l'appui technique est directement lié aux activités de plaidoyer en faveur des réformes politiques connexes.

2.5 Éligibilité à l'allocation de financements

Pour EOL, il existe deux niveaux d'éligibilité à l'allocation de financements : le critère géographique et le critère organisationnel. Ces critères sont reportés de la période de mise en œuvre actuelle, à la seule exception de l'inclusion supplémentaire propre aux organisations d'enseignants et de jeunes. De plus amples détails sont fournis ci-après.

Critères d'éligibilité	Précisions
Géographique	Tous les pays et territoires partenaires du GPE admissibles aux financements du GPE conformément aux critères d'admissibilité et d'allocation pour le GPE 2030, à moins qu'une enveloppe de financement nettement inférieure ne soit disponible. Dans un tel cas, il sera nécessaire d'établir une hiérarchisation des paramètres de mise en œuvre finaux et sera approuvée dans le cadre de la proposition de l'agent partenaire, laquelle sera fondée sur le niveau réel de financement disponible. Les activités doivent être entreprises en partenariat avec une majorité d'acteurs de la société civile originaires des pays partenaires du GPE (par exemple, s'il s'agit d'un consortium de 5 organisations demandant un financement, au moins 3 doivent être issues de pays partenaires).

Official Use Only

Organisationnel	Les organisations de la société civile, définies comme étant des organisations, des réseaux, des coalitions ou des associations d'intérêt public à but non lucratif. Les acteurs nationaux de la société civile basés dans tout pays ou territoire éligible au GPE peuvent avoir accès à un financement à l'appui d'activités au niveau national. Les financements de plaidoyer transnational sont limités aux organisations de la société civile et aux organisations de jeunes ou d'enseignants qui ont pour objectif de créer un environnement propice à la réussite du plaidoyer national pour l'éducation et à la mise en œuvre des réformes de l'éducation.

2.6 Budget et allocation des fonds

S'agissant de l'éligibilité et de l'allocation pour le GPE 2030 (BOD/2025/06-07), le Conseil a approuvé une allocation de 3 % des ressources disponibles dans le cadre de la reconstitution des ressources 2026 à EOL pour la période stratégique du GPE 2030 (selon les trois scénarios de reconstitution des ressources), à concurrence de 100 millions de dollars américains. La proposition consiste à allouer en priorité entre 80 et 90 % du financement aux bénéficiaires au niveau national. Toutefois, il se peut que la combinaison entre financement national et financement mondial/régional soit reconsidérée si le niveau global de financement est augmenté grâce à des accords de cofinancement.

2.7 Fréquence et durée des financements

D'après l'expérience acquise en matière de mise en œuvre, les évaluations antérieures du programme EOL et les analyses comparatives, des investissements à long terme sont indispensables pour véritablement influer sur la planification et les politiques stratégiques. Un engagement minimal de trois à quatre ans de financement prévisible est recommandé. Selon les ressources disponibles, la présente proposition recommande de lancer un appel à propositions fin 2026-début 2027 avec une période de mise en œuvre de 3 à 4 ans. La durée de la mise en œuvre pourra être établie en fonction du montant de l'allocation globale, tout en offrant une certaine flexibilité s'il est nécessaire d'allouer un financement anticipé pour une durée plus courte à des fins d'efficacité et pour maintenir la dynamique des contributions apportées par la société civile aux réformes politiques essentielles.

Grâce à un cadre de planification adaptatif, les bénéficiaires pourront réagir à des contextes fluides qui évoluent rapidement, jouissant ainsi de la combinaison optimale d'un financement prévisible et d'une planification et d'une mise en œuvre adaptées au contexte.

Official Use Only

2.8 Dispositions relatives au cofinancement

EOL offre une plateforme civique unique qui soutient un réseau solide, expérimenté et fiable, réunissant des acteurs engagés dans le dialogue politique, le suivi et l'influence sur le long terme. À cet égard, son infrastructure (appui aux capacités, mécanismes d'appels à propositions, réseaux inclusifs, large portée géographique, capacités de transfert de fonds) offre une valeur ajoutée unique pour les autres bailleurs qui cherchent à soutenir les réseaux de plaidoyer et de responsabilité de la société civile. Certaines organisations philanthropiques ont exprimé leur intérêt pour collaborer et soutenir des domaines thématiques ciblés en programmant des financements par le biais d'EOL. Compte tenu de cet intérêt, il est recommandé que la conception d'EOL autorise des contributions de cofinanciers (en conformité avec la Politique relative aux contributions et aux mesures de sauvegarde pertinente) dans le cadre d'appels à propositions ciblés sur le plan thématique et géographique pour EOL. Ces contributions permettront de mobiliser des ressources supplémentaires pour soutenir les réseaux d'organisations de la société civile du GPE. En outre, ces contributions pourront être liées ou non à un financement de contrepartie, selon les enveloppes de ressources globales et les besoins de cofinancement. Les possibilités de financement offertes par la Fondation pour le GPE nouvellement créée seront également explorées.

2.9 Gouvernance et coordination

La mise en œuvre d'EOL 2.0 continuera d'être supervisée par des structures distinctes opérant à différents niveaux. Parmi ces structures :

1. *Le Comité exécutif d'EOL* : un Comité exécutif, composé de cadres supérieurs de l'agent partenaire et du Secrétariat, se réunira tous les trimestres pour assurer la coordination entre le Secrétariat et l'agent partenaire. Ce Comité examinera les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le respect de la proposition approuvée par le Conseil. Il veillera également à assurer la cohérence avec le travail plus vaste du GPE et, au besoin, proposera des orientations stratégiques concernant les adaptations opérationnelles.
2. *La surveillance du Secrétariat :* le Secrétariat transmettra ses commentaires aux comités de sélection des propositions techniques et examinera les processus et les documents des appels de propositions, et veillera à leur qualité. Il participera aux événements liés à EOL. Le Secrétariat travaillera également avec l'agent partenaire pour gérer le traitement des possibilités de cofinancement et des financements de contrepartie, notamment en déterminant leur mode de gouvernance. Le Secrétariat sera responsable de l'engagement horizontal et coordination avec les partenaires du GPE disposant de dispositifs similaires

Official Use Only

ou de mécanismes appropriés (par exemple, *GenerationDigital!* de GIZ, CIVIC de la Banque mondiale).

3. *La surveillance du PILC et du Conseil* : le Comité des performances, de l'impact et des apprentissages (PILC) recevra des rapports annuels sur les progrès réalisés sur le plan de la mise en œuvre. Les membres délibéreront de tout changement majeur proposé pour le programme et soumettront leurs recommandations au Conseil.

2.10 Risques et mesures d'atténuation

D'après l'expérience de la mise en œuvre et l'analyse du contexte actuel, la conception et la mise en œuvre du programme actualisé comportent certains risques qui doivent être atténués pour en optimiser l'impact.

Fragmentation au niveau national

Il existe un risque que les gouvernements, les groupes locaux des partenaires de l'éducation et d'autres acteurs (en particulier d'autres secteurs où l'éducation est une priorité transversale) n'aient pas connaissance des activités du programme EOL, ce qui pourrait mener à un manque de synergie ou à un manque d'efficacité dans la coordination et la collaboration. Il est possible d'atténuer ce risque en veillant à l'efficacité de la coordination et de la communication entre l'agent partenaire et le Secrétariat, et au sein même du Secrétariat, ainsi qu'avec les représentants du partenariat en général aux niveaux régional et mondial. La communication et la coordination à différents niveaux (y compris avec les agences de coordination des groupes locaux des partenaires de l'éducation) seront systématisées pour éviter la fragmentation.

Sensibilités liées aux contextes locaux

Le plaidoyer en faveur d'une responsabilité mutuelle peut être polarisant, en particulier dans les pays où l'espace démocratique est restreint. La société civile elle-même peut être polarisée dans un pays s'il existe divers groupes actifs dans la même sphère. L'agent partenaire et le Secrétariat devront faire preuve de diligence raisonnable dans leurs échanges avec les bénéficiaires des financements pour ne pas créer ni aggraver d'éventuelles tensions politiques. Le Secrétariat travaillera en étroite collaboration avec l'agent partenaire et dans l'ensemble du partenariat pour établir une compréhension commune de l'importance des relations de collaboration avec des partenaires non conventionnels tant aux niveaux national, que régional et mondial.

Nombre élevé de transactions en raison de la mise en œuvre du programme auprès de tout un éventail d'organisations

Official Use Only

Étant donné qu'EOL propose des financements relativement modestes à des organisations dans de nombreux pays, il peut donner lieu à un nombre élevé de transactions. De plus, le programme encourage des organisations relativement plus petites, mais innovantes, à présenter des requêtes de financement afin de donner la priorité à des organisations diversifiées et multisectorielles qui représentent des groupes marginalisés. Par conséquent, de nombreux bénéficiaires de financement auront besoin d'un soutien important pour renforcer leur infrastructure institutionnelle. Il faudra également veiller à ce que de solides mesures de diligence raisonnable soient mises en place pour réduire les risques associés à une insuffisance du contrôle financier et de la gestion de programme. Face à ces risques, il faut un agent partenaire qui soit solide. Les critères et le processus de sélection seront appliqués en conséquence pour atténuer ces risques.

Complexité des accords de cofinancement

En permettant à d'autres bailleurs de tirer parti de la plateforme EOL pour effectuer des investissements ciblés dans la société civile, il convient de veiller à ce que la coordination et la production de rapports ne faussent pas l'objectif d'EOL, ni ne rendent les processus des agents partenaires et les modalités de gestion excessivement contraignants ou complexes. Des paramètres bien définis devraient être convenus en amont et alignés sur les modalités de mise en œuvre finales déterminées par l'agent partenaire afin de garantir que les accords de cofinancement ne compromettent pas l'objectif stratégique ou l'efficacité opérationnelle et la responsabilité. Le cofinancement devrait être organisé dans le cadre de processus consultatifs avec les organisations de la société civile bénéficiaires afin de garantir des partenariats partagés et d'éviter une approche de gestion descendante. En outre, il faudra clairement définir les exigences pour s'assurer que le soutien ciblé est conforme aux objectifs et principes du GPE 2030, tout en faisant progresser les objectifs du GPE sans risque de dérive de la mission ou de répartition inéquitable des fonds entre les pays, les organisations ou les domaines thématiques.

3. Prochaines étapes

Des possibilités de financements complémentaires ciblés seront envisagées, notamment des financements dont l'orientation thématique et géographique est conforme aux priorités du GPE. Il faudra pour cela entamer un dialogue avec des bailleurs souverains, privés et d'autres bailleurs intéressés par le financement et le cofinancement des efforts de plaidoyer de la société civile. Comme l'affirme l'analyse comparative, EOL est un mécanisme unique qui n'a pas d'équivalent en termes de portée ou d'ambition. Il peut donc être présenté comme un mécanisme efficace pour canaliser les ressources auprès d'un large éventail de parties prenantes essentielles.

Official Use Only

La sélection de l'agent partenaire devra se fonder sur un éventail précis de capacités pour assurer la réussite de la mise en œuvre d'EOL, ce qui se reflétera dans les critères d'évaluation et de sélection. Un processus concurrentiel sera lancé, une fois le cadre de conception approuvé par le Conseil du GPE, pour sélectionner l'agent partenaire. Sur la base du cadre de conception et des exigences relatives aux agents partenaires du GPE, un mandat détaillé sera élaboré et un appel à manifestation d'intérêt sera lancé après la décision du Conseil qui interviendra en décembre 2025. Les critères de sélection de l'agent partenaire seront les suivants : a) expérience acquise dans l'administration de petits financements destinés aux organisations de la société civile, y compris dans des contextes fragiles et conflictuels ; b) solide capacité de contrôle fiduciaire, y compris évaluation de la diligence raisonnable ; c) présence ou accès à au moins trois des quatre régions où le GPE intervient (Afrique, Asie-Pacifique, Amérique latine et Caraïbes ; Moyen-Orient et Europe de l'Est) ; et comme recommandé par l'évaluation, d) capacité avérée à promouvoir le renforcement des capacités et l'apprentissage parmi les bénéficiaires. Pour plus de détails sur les critères de sélection, consulter l'annexe C.

Official Use Only

Annexe B : Changements relatifs aux principes de conception

Le tableau suivant récapitule les mises à jour qu'il est proposé d'apporter aux principes de conception (les changements sont indiqués **en gras**).

Principes de conception 2019	Changements prévus avec EOL 2.0
L'ASA[4] doit être mis en rapport avec les buts et objectifs du GPE 2020, notamment en articulant la façon dont la théorie du changement du GPE est renforcée par des améliorations en matière de transparence, ainsi que la participation et les activités de plaidoyer de la société civile.	EOL doit **être mis en rapport avec les buts et objectifs du GPE 2030**, notamment en articulant la façon dont la théorie du changement du GPE est renforcée par la participation et les activités de plaidoyer de la société civile.
L'ASA doit être conçu pour être complémentaire, afin de renforcer et de fonctionner en synergie avec les processus liés aux politiques du secteur de l'éducation au niveau des pays, en lien avec les efforts de plaidoyer nationaux et mondiaux et en coordination avec le programme du KIX, lorsque cela s'avère stratégique.	EOL doit être conçu pour être complémentaire, afin de renforcer et de fonctionner en synergie avec les processus liés aux politiques du secteur de l'éducation au niveau des pays, en lien avec les efforts de plaidoyer nationaux et mondiaux et en coordination avec le programme du KIX, **les Initiatives d'appui technique et l'engagement plus vaste du GPE dans les pays partenaires**.
L'ASA doit être conçu pour assurer une plus grande appropriation au niveau local, favoriser une meilleure prise en compte des perspectives locales dans les politiques et plans nationaux, et être sensible à la souveraineté des pays.	Inchangé
L'ASA doit être conçu de manière à assurer une participation plus forte et plus diversifiée de la société civile à l'éducation, notamment	Inchangé

[4] Lors de sa conception initiale, EOL 1.0 s'appelait le mécanisme de plaidoyer et de responsabilité sociale (ASA).

Official Use Only

en mettant l'accent sur le renforcement des capacités de la société civile.	
L'ASA doit chercher à soutenir le travail qui favorise des politiques et pratiques inclusives.	Inchangé
L'ASA doit s'efforcer à renforcer l'équité et l'inclusion dans l'éducation, en veillant à ce que les voix des groupes les plus marginalisés soient représentées dans le dialogue politique et que les politiques répondent à leurs besoins.	EOL doit s'efforcer à renforcer l'équité et l'inclusion dans l'éducation, en veillant à ce que les voix des groupes les plus marginalisés soient représentées dans le dialogue politique et que les politiques répondent à leurs besoins, **tout en tenant compte des contextes touchés par la fragilité et les conflits**.
L'ASA doit tenir compte de la question de la pérennité dans sa conception, en veillant notamment à limiter la dépendance envers les bailleurs de fonds et à mettre en place des structures capables de maintenir durablement l'engagement de la société civile dans la planification et la mise en œuvre du secteur éducatif.	EOL doit tenir compte de la question de la pérennité dans sa conception, en veillant notamment à limiter la dépendance envers les bailleurs de fonds et à mettre en place des structures capables de maintenir durablement de l'engagement de la société civile dans la planification et la mise en œuvre des **réformes** du secteur éducatif.
L'ASA doit tirer parti des activités de plaidoyer à l'échelle mondiale lorsque celles-ci sont susceptibles d'influencer les politiques éducatives et leur mise en œuvre aux niveaux local et national.	Inchangé

Official Use Only

Annexe C : Critères et processus de sélection de l'agent partenaire pour EOL 2.0

Sur la base des critères utilisés pour EOL 1.0, et compte tenu de l'expérience de mise en œuvre ainsi que des recommandations issues de l'évaluation, les critères suivants sont proposés pour sélectionner l'agent partenaire d'EOL, en plus des normes minimales évaluées aux fins de l'accréditation des agents partenaires du GPE.

Critères	Description et exemples d'indicateurs
Expérience et capacités en matière d'octroi de financements et de soutien à la société civile	Pertinence démontrée et bonne performance du portefeuille de l'éducation de l'agence pour ce qui a trait à EOL, y compris la capacité avérée de gérer de multiples petits financements pour des organisations de la société civile d'un montant de 100 000 de dollars américains ou moins, dans le cadre d'un portefeuille global d'au moins 10 millions de dollars. Expérience dans l'élaboration de manuels et de systèmes comptables qui reflètent le montant du financement et conviennent aux petites ONG. Expérience dans la gestion des processus de financement garantissant que les petites organisations de la société civile (y compris celles qui disposant de capacités et de ressources limitées) bénéficient d'un soutien adapté pour les processus de requête et la fourniture de prestations. Expérience dans la prestation d'un soutien pluriannuel, en dehors du cadre des projets, aux bénéficiaires de financements. Expérience dans la gestion de divers processus de requêtes de financements. Des antécédents éprouvés en matière d'appui aux activités des bénéficiaires de financements avec une forte appropriation locale. Expérience dans la gestion d'un portefeuille de financements avec divers bénéficiaires de financements.
Indépendance	Indépendant de toute institution gouvernementale, qu'elle soit nationale, régionale ou locale, ainsi que de tout parti politique, et capable de garantir que le soutien financier est attribué selon la pertinence et la qualité des propositions des organisations de la société civile, non en fonction de considérations politiques.

Official Use Only

Situation géographique	Disposer d'une présence directe dans le pays ou de partenariats solides avec des acteurs présents dans au moins trois des quatre régions où EOL sera opérationnel (Afrique, Asie-Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, Moyen-Orient et Europe orientale). Posséder une connaissance approfondie des législations, réglementations et procédures nationales applicables au secteur et à la gestion des fonds publics destinés au financement des organisations de la société civile dans un nombre significatif de pays éligibles au GPE.
Capacité de gestion et expérience	Capacité à gérer un processus de sélection des financements équitable et transparent, avec une expérience démontrée dans le recours à un comité technique de sélection indépendant. Expérience dans la gestion, le suivi et l'établissement de rapports sur un portefeuille de financements diversifié en termes de taille de financement, de géographie, de type de bénéficiaire de la société civile, de type d'activités de plaidoyer et de responsabilité sociale, etc. Capacité à fournir des rapports solides sur le portefeuille de financements au GPE et à son Conseil. Expérience, à l'échelle nationale et internationale, dans la gestion des risques fiduciaires et administratifs liés aux modalités et à la portée du financement. Expérience dans l'élaboration de procédures de suivi et de présentation de rapports qui favorisent l'auto-évaluation, l'apprentissage et l'amélioration continue des bénéficiaires de financements. Preuve démontrée d'une expérience dans la mise en œuvre de mécanismes de rétroaction et dans l'intégration des retours d'information des bénéficiaires de financements afin d'adapter et d'améliorer la gestion des programmes. Capacité à communiquer régulièrement avec le public et le partenariat au sujet du portefeuille d'activités, des réalisations et des événements financés dans le cadre d'EOL.

Official Use Only

Rentabilité	Adoption d'une approche économique concernant le pourcentage des coûts directs de gestion, d'administration et des frais généraux demandés dans le cadre de l'ensemble du programme. Pourcentage réduit de recouvrement des coûts indirects demandé, conformément à la politique du GPE. Capacité à fournir des ressources correspondantes ou en nature aux programmes d'EOL.
Renforcement des capacités et partage des connaissances	Capacité d'apporter un soutien constant aux bénéficiaires des financements tout au long du cycle du projet, y compris une formation sur la rédaction et la présentation des requêtes, la mise en œuvre, les rapports et les opportunités de partage d'expérience entre les projets financés. Capacité démontrée à organiser des réunions, des ateliers, etc. efficaces et participatifs. Expérience dans le soutien au renforcement des capacités pour l'élaboration, la réflexion et la mise à l'essai de théories du changement et d'autres formes de planification, de suivi, d'évaluation et de soutien à l'apprentissage adaptatif. Expérience en matière de soutien, de formation et de rassemblement autour des stratégies de plaidoyer, ainsi que dans l'évaluation de la réussite des efforts de plaidoyer. Expérience dans la gestion de l'élaboration de produits du savoir basée sur l'expérience et les enseignements tirés de la mise en œuvre.
Langue	Capacité à travailler en français, en anglais, en espagnol et en arabe.
Énoncé de vision	Présentation (maximum 4 pages) de la stratégie de mise en œuvre d'EOL par le candidat, détaillant sa vision opérationnelle du soutien apporté aux bénéficiaires du financement au niveau régional, ainsi que les modalités de suivi des résultats et de l'impact du programme. Le candidat exposera également, dans cet énoncé de vision, la manière dont il prévoit de valoriser son expérience institutionnelle en matière d'octroi de financements et d'appui à la société civile, comme précisé ci-dessous, afin de garantir la réussite de la mise en œuvre d'EOL.

Official Use Only

Le Secrétariat du GPE propose de gérer le processus de sélection de l'agent partenaire et de tenir informés le Conseil et les comités pertinents des différentes étapes, notamment les décisions relatives aux paramètres de conception, la confirmation de budget et l'examen des propositions. L'échéancier proposé est détaillé ci-dessous.

Date	Action
Décembre 2025	Examen du cadre de conception et décision du Conseil
Janvier 2026	Lancement de la manifestation d'intérêt des agents partenaires
Mars à avril 2026	Évaluation des manifestations d'intérêt et critères de pré-accréditation
Avril à juillet 2026	Pré-accréditation des candidats retenus
Juin 2026	• Recommandation de l'agent partenaire au Conseil • Confirmation par le Comité des finances et du risque du montant de financement disponible pour EOL 2.0 • Confirmation par le Conseil de l'agent partenaire, lequel sera invité à développer sa proposition
Septembre 2026	Processus d'examen de la qualité de la proposition soumise par l'agent partenaire
Octobre 2026	Proposition de l'agent partenaire pour EOL soumise au PILC pour examen et recommandation
Décembre 2026	Le Conseil d'administration examine et décide de la proposition
Janvier 2027	Lancement d'EOL 2.0

Official Use Only

Annexe D – Réponse aux recommandations de l'évaluation

Recommandation	Réponse
1. Le GPE devrait clairement positionner EOL2 comme un catalyseur de la mission, de la vision et de la stratégie du GPE, et donc soutenir une société civile indépendante, résiliente, efficace et légitime, en tant que composante intégrale d'un système éducatif fonctionnel tout au long du cycle politique. Cela signifie qu'il faut exprimer clairement la valeur intrinsèque d'une société civile indépendante et la communiquer efficacement à toutes les parties prenantes du GPE pour s'assurer que les opportunités de collaboration, de synergie et de communication sont explicites et utilisées.	EOL a été positionné en conséquence dans les principes de sa conception et l'agent partenaire d'EOL 2.0. élaborera une stratégie de communication appropriée.
2. Le GPE devrait élaborer une théorie du changement pour EOL2 qui explique clairement comment l'engagement de la société civile – tout au long du cycle politique et à tous les niveaux – est censé contribuer à des systèmes éducatifs plus inclusifs, plus équitables et de qualité. Cette théorie du changement devrait ensuite servir de cadre à la conception du soutien dans chaque contexte national. Cela signifie qu'il faut élaborer un modèle de financement et de soutien flexible, adapté aux évaluations nationales en rapport avec les théories de changement globales, ce qui signifie que le financement sera alloué en fonction de la capacité de la coalition nationale, des relations existantes et des facteurs contextuels, mais toujours en référence aux théories de changement globales.	La théorie du changement a été actualisée en conséquence, de même que les principes de la conception, pour renforcer une gestion adaptative en phase avec le contexte spécifique du pays.
3. S'appuyer sur le programme actuel d'EOL et sur les données de cette revue pour structurer les	Ces considérations ont été prises en compte dans les principes et le cadre de

Official Use Only

interventions et le cadre de résultats d'EOL2 comme des contributions aux facteurs et conditions d'une société civile efficace, résiliente et légitime dans l'espace de l'éducation. Il s'agit notamment de continuer à investir dans l'infrastructure de la société civile, y compris dans des plateformes de la société civile fortes, diversifiées et légitimes. EOL a contribué efficacement à une série de facteurs qui permettent à la société civile d'être efficace : stabilité organisationnelle, compétences et capacités en matière de plaidoyer, pouvoir collectif, légitimité et liens avec la population locale, crédibilité et profil, et accès aux espaces politiques. Ces éléments devraient être préservés dans les financements futurs.	conception du programme. L'agent partenaire élaborera le cadre de résultats pour EOL avec la supervision du Secrétariat afin de démontrer et documenter les contributions et les résultats. Pendant ce temps, nous collaborerons également avec l'agent partenaire en vue de renforcer la mise en œuvre d'EOL 1.0 en conséquence.
4. Élaborer le mandat de l'agent partenaire pour l'EOL2 sur la base du rôle de l'agent actuel, y compris l'apprentissage des mécanismes et des approches qui soutiennent la programmation adaptée au contexte et l'autonomie, tout en assurant la cohérence programmatique. Le rôle de l'agent partenaire s'est considérablement élargi depuis sa conception initiale. L'agent partenaire actuel a bien joué son rôle, en développant des approches, des mécanismes et des relations qui favorisent les résultats et la contribution d'EOL. De bons systèmes et des mécanismes efficaces sont importants, mais des relations de qualité, une approche flexible et l'identification et la réponse aux lacunes sont à la base de l'efficacité. Le rôle et la contribution de l'agent partenaire doivent être pris en compte dans le cadre de résultats.	Les critères de sélection des agents partenaires ont été élaborés en conséquence (annexe 1). Le cahier des charges et les critères d'évaluation pour la sélection des agents partenaires tiendront également compte de cette recommandation.

Official Use Only